

Le nouveau manuel d'enseignement et de travail sur l'histoire et le développement des conventions collectives de travail

Cet ouvrage s'adresse à tous ceux et celles qui, au sein des entreprises des secteurs privé et public, s'occupent des questions relevant du droit collectif du travail et des conventions collectives, en particulier aux membres de commissions d'entreprise et de délégations du personnel, aux militants et militantes, aux secrétaires syndicaux/ales et aux responsables des ressources humaines.

Le présent manuel est issu de la pratique des intervenant-e-s et animateurs/trices des cours proposés par l'institut de formation Movendo. Ses auteur-e-s y font une synthèse des connaissances et expériences recueillies dans le cadre des nombreuses formations qui ont été consacrées au droit collectif du travail au cours des dernières années. Ils se sont employés à présenter des faits et situations juridiques souvent complexes d'une manière claire et intelligible, afin de les rendre accessibles à tous les intéressés, notamment aux « non-juristes ».

Dans son article d'introduction, **Andreas Rieger, coprésident du syndicat Unia**, fournit un aperçu historique de l'évolution des CCT, outils absolument indispensables au maintien et au développement de bonnes conditions de travail, au regard des dispositions minimales prévues par la législation sur le travail et du contexte économique et politique tendu (libre circulation des personnes, mutations structurelles, déréglementation). Dans la deuxième partie, qui constitue la pièce maîtresse de l'ouvrage, **Christoph Häberli et Fredi Hänni**, avocats, présentent en connaisseurs chevronnés les fondements juridiques du droit du travail et, plus particulièrement, des CCT. En troisième lieu, **Natalie Imboden et Christine Michel**, toutes deux expertes dans les questions d'égalité entre femmes et hommes et occupant des fonctions dirigeantes à l'échelle nationale au sein du syndicat Unia, nous expliquent pourquoi et comment les CCT doivent continuer à se développer pour devenir des instruments de mise en pratique efficaces de l'égalité de traitement entre femmes et hommes dans le monde du travail.

Ce manuel peut être obtenu directement chez Movendo, l'institut de formation des syndicats. Commande et conditions sous www.movendo.ch



La convention collective de travail

Un manuel sur l'histoire, les bases juridiques et l'égalité entre femmes et hommes dans les conventions collectives de travail



1. Bases juridiques : le droit aux côtés des femmes

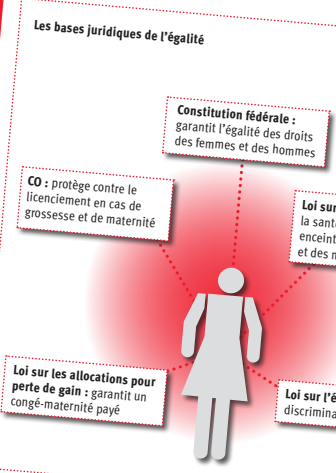
En Suisse, plusieurs bases juridiques garantissent l'égalité entre femmes et hommes dans le monde du travail et permettent par conséquent de protéger les travailleuses contre les discriminations (cf. illustration). Nous en faisons ci-après une brève présentation.

La **Constitution fédérale** garantit l'égalité de tous les citoyens et citoyennes devant la loi, en stipulant notamment que la femme et l'homme sont égaux en droit. Le droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale est également ancré dans la Constitution.

La **loi sur le travail (LT)** protège la santé des femmes pendant la grossesse et la période qui suit l'accouchement. Elle décrit les conditions auxquelles les femmes enceintes et les mères qui allaitent peuvent être occupées. La loi sur le travail ne couvre cependant ni l'ensemble des entreprises, ni l'ensemble des salariées. Quelques catégories d'entreprises et de travailleuses en sont totalement exclues, par exemple, les exploitations agricoles, les entreprises de transport, les ménages privés et les travailleuses à domicile.

Le **Code des obligations (CO)** protège les femmes pendant la grossesse et la période post-natale d'un point de vue essentiellement économique (maintien du versement du salaire) et en ce qui concerne la résiliation des rapports de travail. Les dispositions y relatives s'appliquent à tous les employeurs et à toutes les salariées entretenant des rapports de travail de droit privé. En règle générale, les conditions de travail de personnes employées dans les services publics ne sont pas régies par le CO, mais par des lois spéciales (dépendant de réglementations cantonales).

En vertu de la **loi sur les allocations pour perte de gain** (loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité LAPG), en vigueur depuis le 1er juillet 2005, les femmes ont droit à un congé de maternité d'au moins 14 semaines (ou 98 jours) à compter du jour de l'accouchement. Payé à raison de 80%, ce congé est à prendre en un seul tenant. Ce droit ne s'applique pas à l'adoption. Instaurée en 1996, la **loi sur l'égalité (LEG)** stipule l'égalité de droit effective des femmes et des hommes dans le cadre de la vie professionnelle. Elle s'applique à l'ensemble des travailleuses et des travailleurs de Suisse engagés dans des rapports de travail avec un employeur. Elle interdit aux employeurs de discriminer une personne à raison du sexe. Cette interdiction s'applique notamment à l'embauche, à l'attribution des tâches, à l'aménagement des conditions de travail, à la rémunération, à la formation et au perfectionnement professionnels, à la promotion et à la résiliation des rapports de travail. Cette loi interdit expressément toute discrimination fondée sur l'état civil, la situation familiale ou une grossesse. Le harcèlement sexuel y est explicitement défini comme une forme de discrimination. La loi sur l'égalité permet aux travailleuses de se défendre contre les discriminations par voie de justice. Elles sont protégées contre le congé pendant toute la durée de la procédure.



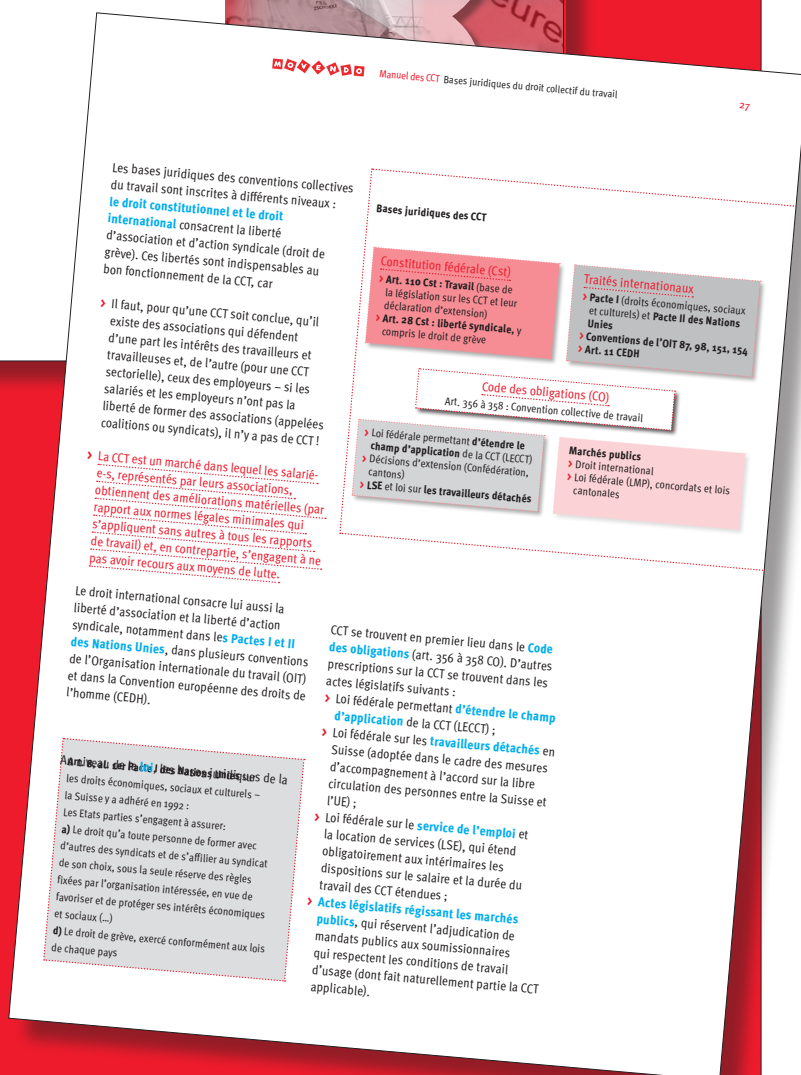
Le nouveau manuel d'enseignement et de travail sur l'histoire et le développement des conventions collectives de travail



La convention collective de travail

Un manuel sur l'histoire, les bases juridiques et l'égalité entre femmes et hommes dans les conventions collectives de travail

MOVENDO



Ce manuel peut être obtenu directement chez Movendo, l'institut de formation des syndicats. Commande et conditions sous www.movendo.ch

MOVENDO

Première partie

Développement et importance des CCT en Suisse

Andreas Rieger

1. Evolution des CCT des origines à nos jours
2. Portée des CCT
3. Importance des CCT
4. Bibliographie

Partie 2

Bases juridiques du droit collectif de travail

Fredi Hänni, Christoph Häberli

1. Bases juridiques

- 1.1 Bases juridiques du droit du travail
- 1.2 Hiérarchie des normes juridiques
- 1.3 Rapport entre CCT et CIT
- 1.4 Le contrat-type de travail : une digression

2. Conventions collectives de travail

- 2.1 Notion de CCT
- 2.2 But et fonctions de la CCT
- 2.3 Teneur de la CCT
 - 2.3.1 Dispositions normatives
 - 2.3.2 Dispositions obligationnelles
 - 2.3.3 La paix du travail en particulier
 - 2.3.4 Dispositions obligationnelles indirectes
- 2.4 Champ d'application de la CCT
- 2.5 Genres de CCT
 - 2.5.1 Plan social
 - 2.5.2 CCT de droit public
- 2.6 CCT concurrentes

3. Application de la CCT

- 3.1 Devoir d'intervention
- 3.2 Exécution commune
- 3.3 Organes de conciliation et d'arbitrage
- 3.4 Actions individuelles en justice
- 3.5 Particularités de la CCT de droit public

4. Déclaration d'extension

- 4.1 But et conditions
- 4.2 Procédure

5. Lutte syndicale

- 5.1 Moyens de lutte
- 5.2 Conditions de la lutte syndicale

Partie 3

Les conventions collectives de travail : des instruments efficaces pour la réalisation de l'égalité entre femmes et hommes dans le monde du travail

Natalie Imboden, Christine Michel

1. Bases juridiques : le droit aux côtés des femmes
2. Les conventions collectives de travail complètent les lois au niveau des différentes branches d'activité
4. Exemples de réglementations concrètes inscrites dans les conventions collectives de travail
5. Bibliographie, liens et documents